



APLOC info

Association des Plaisanciers de Loctudy
Bureau du port de Plaisance
29750 LOCTUDY

<http://www.aploc.org/>

aploc29@gmail.com

N° 63 janvier 2022



Les contraintes sanitaires nous obligent à reporter notre assemblée générale prévue le 15 janvier à une date ultérieure. Devant la recrudescence du nouveau virus restons prudents.

La situation sanitaire en constante évolution nous oblige à un choix: vivre avec et s'adapter, ou arrêter de respirer, nous avons choisi la première solution . Aussi nous avons avec les commissions pêche et voile prévu un programme d'activités pour l'ensemble de l'année 2022.

On va le faire

Les ateliers

Les dates projets d'ateliers ne sont pas fixées elles vous seront communiquées au coup par coup en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires.

Pour la pêche:

- Montage des lignes et filets
- Pêche à pied
- Les plantes du rivage

Pour la voile:

- Visite de l'atelier du GUIP
- Réglage des voiles

Pour tous

- Initiation aux premiers secours

Les animations pêche prévues en 2022

- Pêche à la seiche quai nord 14 ou 21 avril
- Pêche aux maquereaux 12 mai avec barbecue
- Pêche daurades à la palangre 9 juin
- Pêche en eaux profondes 30 juin
- Pot d'été 8 juillet
- Pique-nique aux Glénan 11 juillet
- Pot d'été 19 août
- Pique-nique aux Glénan 21 août
- Pêche aux encornets bateau 8 septembre
- Pêche aux encornets 13 octobre du quai
- Pêche à la palangre bigoudène sur la plage 4 et 5 ou 20 et 21 novembre



Une des plus belles prises 2021

Les animations voile prévues en 2022

Les groupes WhatsApp, Voile samedi et Croisière Aploc, sont un bon moyen d'être en contact. Ils ont permis lors des croisières de rester en contact et d'échanger de précieuses informations. Nous avons à la suite de cette expérience prévu pour celles de 2022 une formule plus à la carte : les périodes de croisière ont été allongées le but étant de rallier un port à une date donnée en navigant en flottille quand c'est possible pour permettre des départs et des retours échelonnés afin de répondre au mieux aux obligations de chacun.



Passage à la Basse rousse en mai 2021

Trophée de la baie:

rendez-vous à 13h45 sur le port tous les samedis avec accueil d'équipiers débutants ou confirmés pour une navigation entre Loctudy « Basse rousse » à Bénodet, direction « Boulanger » en passant entre la « Basse Malvic » et la « Basse du chenal » et retour à Loctudy en laissant « Bilien » à babord. Ce parcours nous permet chaque samedi d'avril à novembre de naviguer ensemble (groupe WhatsApp voile samedi).

Cabotages:

- Etel du 22 au 26 mai ou Port Louis
- Concarneau ou Guilvinec 2 ou 3 jours à la Pentecôte
-



Cabotage de mai 2021 le mouillage à la Pie rien que pour nous

Croisières en flottille:

- Croisière Sud du 20 juin au 5 juillet objectif ile d'Yeu avec en option un passage dans le golfe du Morbihan
- Croisière Nord du 22 août au 3 septembre, objectif l' Aber Wrac'h



Départ de Loctudy de la croisière nord

Navigation de nuit:

- Fin septembre



Bérénice sous spi au clair de lune

On l'a fait

L' APLOC au CLUPIPP.

Le Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance s'est réuni le 20 Octobre sous la présidence de Mme Nathalie Carrot-Tanneau .

A l'issue des élections, un poste de titulaire et deux postes de suppléants sont revenus aux usagers de Loctudy le second poste de titulaire a été attribué à Mr Selliez en tant que professionnel.

Notre président est intervenu sur le chiffrage des travaux pour le ponton lourd et les installations pour l'extension de Beg-Menez qui sont passés de 2,5 millions en août 2020 à 3.5 millions en octobre 2021! Il insiste sur la nécessité d'obtenir des subventions , la gestion par la commune du port de plaisance l'exclut des subventions des collectivités territoriales, faisant reposer la totalité des investissements sur les seuls usagers du port.

L'abandon anticipé de la concession par la commune, permettra au port de plaisance de rejoindre le syndicat mixte qui gère déjà la partie Ile Tudy et port de pêche de Loctudy. L'occasion pour la commune de soutenir le projet ambitieux de réorganiser le port de plaisance dans une partie du port de pêche qui sommeille dans les cartons.

Il prend pour exemple l'aire de carénage calibrée pour 1200 bateaux alors que le port ne compte que 600 places. Il s'inquiète du coût de la venue de la course du Figaro et des conséquences directes ou indirectes répercutées sur les usagers du port de plaisance.

Madame le Maire répond concernant :

- l'aire de carénage : « les usagers extérieurs à Loctudy paient pour caréner », nous avons reçu 190 000 € sur un total de 400 000€ de subventions soit 50%. Monsieur de Penfentenyo précise que le remplacement des filtres de l'aire a coûté 10 000€ sans plus de précision sur le bilan d'exploitation de l'aire de carénage qu'il s'était engagé à produire lors du CLUPIPP du 13 novembre 2019 ?
- la course du Figaro: elle nous assure un financement sans impact sur le budget du port de plaisance.
- le retour du port dans le giron du syndicat mixte pas avant 2029 la fin de la concession, la mairie voulant réserver à Loctudy les économies budgétaires réalisées (soit 1,2 million) mais pour réaliser les travaux budgétés un recours à l'emprunt est inévitable.
- Tarifs pour 2022 augmentation de 2,5%.

Madame Carrot Tanneau avant de mettre un terme à la réunion rappelle que le port de plaisance de Concarneau qui a rejoint le syndicat mixte en lui « abandonnant son trésor de guerre » voit la création par le syndicat mixte de 100 places supplémentaires dans l'arrière port.

Pour les ports gérés par le syndicat mixte la hausse sur les deux dernières années s'établit à 1,2+1,7= 2,9%, contre 6+2,5= 8,5% pour le port de Loctudy géré par la commune

Le maintien de la gestion communale du port de plaisance

- Exclut le port des subventions territoriales
- Fait reposer sur les seuls usagers tous les futurs investissements ainsi que les charges du port

Aujourd'hui l'intérêt des usagers est un rapprochement avec le syndicat mixte l'évolution des tarifs sur les dernières années en est la démonstration.

Conseil portuaire du 23 novembre et 3 décembre:

Le quorum n'étant pas atteint le 23 novembre le conseil s'est déroulé en deux temps: les débats le 23 novembre et le vote le 3 décembre.

Le représentant des usagers et les suppléants ont pu s'exprimer librement pendant les débats, insistant sur le manque de concertation le « si vous n'êtes pas contents allez ailleurs la liste d'attente est pleine », la gestion chaotique du port (absence prolongée de directeur), les hausses de près de 50% depuis 2014, l'impuissance à obtenir des subventions faisant reposer l'ensemble des investissements sur les seuls usagers.

En conséquence lors du vote le représentant des plaisanciers s'est opposé au budget en augmentation de 2.5% .

Conseil municipal 10 décembre:

Le président de l' APLOC et les élus du CLUPIPP ont ,en amont du conseil, rencontré les élus des opposition pour leur faire part de l'inquiétude des plaisanciers usagers du port de plaisance devant la hausse continue des locations des postes d'amarrage et le différentiel grandissant avec les ports voisins.

« Les plaisanciers de l' APLOC s'interrogent sur la logique du maintien d'une gestion municipale du port de plaisance jusqu'en 2029, date de la fin de la concession. S'appuyant sur l'exemple de Concarneau, dont la gestion municipale du port de plaisance est confiée au Syndicat mixte depuis le 1er janvier 2022, qui va bénéficier du financement du plan départemental. »(Télégramme du 13 décembre)

Madame le Maire: «des échanges avec le Syndicat mixte sont prévus au premier trimestre sur l'avenir de la concession ».

« La mer enseigne aux marins des rêves que les ports assassinent »